



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

**Commune de Saint Bauzille de Putois**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11/02/2019

## Compte-rendu n°1

Séance du 15 février 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, et le quinze février à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

### Etaient présents à l'appel (9) :

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Monsieur Marc RIVIERE, Monsieur Pascal GUICHARD, Adjoint
- ✓ Monsieur Patrick BEAUGRAND, Monsieur Christian BOUGETTE, Monsieur André GIRARD, Madame Aimée JACQUART, Madame Leslie SALASC, Conseillers Municipaux

### Etaient absents représentés à l'appel (7) :

- ✓ Madame Lydia AUZEPY, pouvoir donné à Monsieur Pascal GUICHARD
- ✓ Madame Dominique BELMONT, pouvoir donné à Madame Elisabeth THEROND
- ✓ Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Monsieur André GIRARD
- ✓ Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Marc RIVIERE
- ✓ Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- ✓ Madame Andrée POLGE, pouvoir donné à Madame Aimée JACQUART
- ✓ Monsieur Philippe WALCKER, pouvoir donné à Monsieur Patrick BEAUGRAND

**Secrétaire de séance :** Madame Elisabeth THEROND a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix heures. Il propose au vote le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité parmi les conseillers présents le 3 décembre 2018 adopte le compte rendu.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

**1- RD 986 3<sup>ème</sup> tranche – Création d'un réseau pluvial : mise à jour du plan de financement et des demandes d'aides à l'Etat (DETR 2019, DSIL, Contrat de ruralité...)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que des demandes de subvention DETR 2019, DSIL 2019 et Contrat de ruralité ont été déposées auprès des services de l'Etat le 21 décembre 2018 au titre des travaux de création d'un réseau pluvial dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation de

la 3<sup>ème</sup> tranche de la RD 986 pour lutter contre les inondations dans les zones urbanisées et protéger les biens et les personnes.

Ces travaux vont être engagés à l'automne 2019.

Suite à la réunion de finalisation du PRO qui s'est tenue en mairie le 24 janvier 2019 et à la restitution le même jour par le bureau d'études MEDIAE du nouveau devis, le montant du projet a été revu à la hausse, à hauteur de plus de 42 % ; soit un montant total de **513 795,00 euros H.T.** (contre 359 700 euros H.T. prévu initialement).

Le plan de financement de l'opération est impacté par cette augmentation, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de voter un nouveau plan de financement et une mise à jour des montants de subventions sollicitées pour ce projet, conformément aux demandes complémentaires qui ont été adressées aux services de l'Etat et de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises le 31 janvier 2019.

Il présente le nouveau projet de plan de financement suivant :

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention sollicitée
DETR	513 795	35 %	179 828
Conseil Général	513 795	35 %	179 828
Total des aides publiques			359 656
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			154 139
Coût de l'opération HT			513 795

#### LE CONSEIL :

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé,

**SOLLICITE** l'attribution de la DETR et autres dotations de l'Etat pour l'année 2019,

**DEMANDE** au Maire de prévoir cette dépense au budget,

**AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

## 2- Lancement de l'étude de la création de la maison des associations sportives et de la jeunesse

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qu'en lieu et place des anciens vestiaires du stade qui ont été démolis, de créer une maison des associations sportives et de la jeunesse. Il demande l'autorisation de lancer une étude de faisabilité pour un tel projet.

#### LE CONSEIL :

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à lancer une étude pour la création de la maison des associations sportives et de la jeunesse.

#### Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

## INFORMATIONS

✓ Contentieux NAVEL

Le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a condamné le 28 janvier 2019 Madame NAVEL à démolir les constructions litigieuses et à verser 1 500 euros à la commune au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Madame NAVEL va faire appel de ce jugement.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,  
la séance est levée par Monsieur le Maire à dix-neuf heures et vingt minutes.**